

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

DM/CK/EL/CV/211220ExtraitsPVCM

AUBAGNE, le 22 Décembre 2020

<p style="text-align: center;">EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 DECEMBRE 2020</p>

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures 30, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Elle a lieu à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID. Mais vous le savez également, nous sommes sur les réseaux sociaux de la ville.

Je vous propose de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice	42
Présents	35
Excusés	7

(ayant donné procuration :

Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Irène DUPLAN à Mme Valérie MORINIERE
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Pascal AGOSTINI
M. Jérémy COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU
Mme Dominique BENASSAYA à M. Denis GRANDJEAN
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX
M. Bernard PONS à Mme Joëlle MELIN)

Après la délibération n° 02-211220,
départ de M. Alexandre LATZ avec procuration à Mme Magali GIOVANNANGELI :

Présents	34
Excusés	8

Après la délibération n° 06-211220,
départ de M. Laurent GUEDJ avec procuration à M. Philippe AMY :

Présents	33
Excusés	9

Après la délibération n° 08-211220,
départ de M. Ahmed CHERIET avec procuration à M. Arthur SALONE :

Présents 32
Excusés 10

--- ooo O ooo ---

L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Les comptes-rendus des deux dernières séances du Conseil Municipal feront l'objet d'un envoi ultérieur. Ils vous seront donc communiqués très prochainement.

Je vous propose de noter pour le prochain Conseil Municipal la date du **Mardi 23 Mars 2021**, dans cette même salle.

Après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite, Chers Collègues, à venir signer les Budgets Primitifs 2021 Ville et Pompes Funèbres qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous propose Chers Collègues de passer à l'examen de l'Ordre du Jour. Et la première délibération concerne l'approbation du Budget Primitif 2021.

Avant de donner la parole à Mme MENET, je voudrais simplement vous dire, mes Chers Collègues que, si nous nous retrouvons pour ce dernier Conseil de l'année, c'est un Conseil Municipal qui va donc délibérer sur le premier budget de notre nouvelle mandature.

Je ne reviendrai pas sur cette année 2020 marquée à la fois par une crise sanitaire importante qui a frappé le monde entier et bouleversé tous les équilibres humains, économiques, sociaux ou environnementaux.

Nous retenons tous de cette crise qu'elle a révélé une extraordinaire capacité de résilience, à tous les niveaux.

.../...

Cette capacité sera également mise à l'épreuve en 2021, personne n'en doute aujourd'hui, car cette nouvelle année s'ouvrira dans un contexte perturbé, dont nous ne connaissons toujours pas l'issue.

Les acteurs publics que nous sommes doivent donc se montrer plus que jamais vigilants : notre priorité sera de prendre et d'appliquer des décisions responsables, dans le meilleur intérêt de l'ensemble de notre population.

Il faudra le faire, mes Chers Collègues, sans démagogie et sans illusion.

La démagogie serait de promettre le meilleur sans effort, d'affirmer que nous avons la solution à tout, qu'il est facile d'engager de multiples dépenses sans contraintes, de faire croire finalement que tout est possible.

L'illusion serait de lancer des actions et des projets en oubliant délibérément notre incapacité à les financer, sans mettre en péril l'équilibre budgétaire, notre crédibilité auprès des banques, si durement retrouvée, mais encore fragile, et surtout la fiscalité locale.

Le budget qui vous sera présenté dans quelques instants par Mme MENET se veut donc responsable.

Responsable dans les limites que nous lui imposons, mais responsable aussi dans l'envergure que nous lui donnons car il nous faut aller de l'avant, pour le mieux-être des Aubagnaises et des Aubagnais.

Le programme d'actions sur lequel nous avons été élus reste notre feuille de route.

Nous l'adaptions, en responsabilité, selon les conditions et les délais nés de la crise sanitaire et de ses multiples conséquences.

Il se décline bien évidemment dans tous les domaines de la vie de la commune, notamment dans sa dimension économique, sociale, scolaire, culturelle, sportive, environnementale.

Chaque domaine doit recevoir des signes forts de notre volonté de soutien et de développement, dans le cadre d'une répartition qui se veut la plus juste possible.

Je tiens surtout à saluer ici les services municipaux, qui n'ont pas ménagé tout au long de l'année leurs efforts pour s'adapter aux contraintes, faire face, trouver des solutions, travailler avec l'ensemble de nos partenaires dans un contexte impossible à maîtriser car dépendant de très nombreux facteurs extérieurs.

Je les en remercie très sincèrement, et je sais qu'ils seront tout autant mobilisés pour la poursuite de l'ensemble des actions municipales à venir.

Vous le savez, mes Chers Collègues, gouverner, c'est prévoir.

En 2021, gouverner sera aussi gérer l'imprévisible.

L'ensemble de mes collègues, ici, autour de moi, et moi-même, sommes pleinement mobilisés pour relever ce défi.

Merci Mesdames et Messieurs. Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à Mme MENET qui va nous présenter le Budget Primitif 2021.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

01-211220 & 02-211220 - Sur les rapports de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation du Budget Primitif 2021 (Budget Principal et Budget Annexe).

Par ces deux délibérations, il convient d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, arrêtés aux montants ci-après :

BUDGET VILLE 2021

Section d'Investissement	17.440.565 €
Section de Fonctionnement	73.614.660 €

BUDGET ANNEXE du SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2021

Section de Fonctionnement	276.000 €
---------------------------------	-----------

Ces deux projets de délibération ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **01-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, GRANDJEAN (2) et Mme MELIN (2).

La délibération n° **02-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MELIN (2).

03-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Par cette délibération, il convient d'approuver les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2021 à :

22,01 % pour la Taxe d'habitation,
34,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés,
50,65 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

indépendamment de la délibération sur le vote du Budget étant précisé qu'ils n'ont subi aucune augmentation.

.../...

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2) et Mme MELIN (2).

04-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Gestion pluriannuelle des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement 2021.

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 et modifiés annuellement.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2) et Abstention de Mme MELIN (2).

05-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Autorisation du versement de la Subvention de fonctionnement C.C.A.S. au titre du Budget Primitif 2021.

Cette délibération permet de procéder au versement de la subvention, d'un montant de 2.686.411 €uros, allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-211220 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Approbation des tarifs des Droits de Place et d'Occupation du Domaine Public communal 2021.

Cette délibération propose l'actualisation des droits de place et d'occupation du domaine public et l'intégration d'une tarification actualisée, base I.N.S.E.E., à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

M. AMY : Avant de présenter mes délibérations M. Le Maire, je voudrais profiter de cette soirée pour rendre un vibrant hommage à un Aubagnais qui nous a quittés la semaine dernière que nous avons mis en terre aujourd'hui. Le monde, la famille des santonniers est en deuil. Nous avons perdu un grand artiste, un maître faïencier, un décorateur hors pair, un véritable peintre de la céramique en la personne de Jean INNOCENTI. Et je voudrais que, ce soir, nous puissions lui rendre un vibrant hommage.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

07-211220 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Contrats d'Objectifs avec les Associations « Piano Cantabile », « Les Orgues d'Aubagne », « Méridiens », « Les Acteurs de la Distillerie », « Nomades Kultur » et « 2I2M » 2021.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs propres missions de promotion de l'action culturelle, cette délibération permet de renouveler les Contrats d'Objectifs avec les Associations « Piano Cantabile » pour 22.000 euros, « Les Orgues d'Aubagne » pour 6.000 euros, « Méridiens » pour 10.000 euros, « Les Acteurs de la Distillerie » pour 22.000 euros et « Nomades Kultur » pour 30.000 euros et « l'Institut International des Musiques du Monde » pour 8.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2).

08-211220 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Conventions de Subventionnement avec les Associations « Alcimé », « Méridiens », « Art'Euro « Aubagne Développement Culture et Création », « Aubagne Art et Culture » et « En Phase » 2021.

Dans le cadre de l'action culturelle, la Ville souhaite apporter son soutien à différentes associations pour la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi cette délibération permet la signature pour 2021 de six conventions de subventionnement avec les Associations « Alcimé » pour 40.000 euros, « Méridiens » pour 16.000 euros, « Art'Euro » pour 38.000 euros, « Aubagne Développement Culture et Création » pour 70.000 euros, « Aubagne Art et Culture » pour 50.000 euros et « En Phase » pour 36.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2).

**09-211220 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Amis du Vieil Aubagne » pour 2021.**

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, afin qu'elle poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 4.000 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

**10-211220 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Reconduction du dispositif « Aide Aux Projets Jeunes Majeurs 2021 ».**

Par cette délibération, il est proposé de reconduire le dispositif d'aide aux projets jeunes majeurs pour l'année 2021. En effet, la Ville d'Aubagne est soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes aubagnais.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

**11-211220 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation des Contrats d'Objectifs intervenus avec vingt-deux
associations sportives aubagnaises.**

Cette délibération propose de renouveler les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'Aubagne avec les vingt-et-une associations sportives suivantes, arrivés à leur terme et de verser à ce titre :

- à « Aubagne Football Club » (A.F.C.) une subvention de 13.500 €,
- à « AUBAGNE GARLABAN BASKET » une subvention de 9.000 €,
- à « Aubagne Gym » une subvention de 1.000 €,
- à l'Association AUBAGNE NATATION une subvention de 2.000 €,
- à AUBAGNE Tennis de Table (A.T.T.) une subvention de 1.750 €,
- à AUBAGNE-CARNOUX VOLLEY-BALL (A.C.V.B.) une subvention de 8.000 €,
- au CENTRE PROVENÇAL DE MEDECINE SPORTIVE (C.P.M.S.)
une subvention de 7.000 €,
- au « CLUB ALPIN FRANÇAIS du Garlaban » (C.A.F. du Garlaban)
une subvention de 3.500 €,

- au TAEKWONDO une subvention de 3.000 €,
 - à « L'ECOLE DE TIR du Pays d'AUBAGNE » une subvention de 7.000 €,
 - à l'« Escrime Sport Loisir Aubagne » une subvention de 6.500 €,
 - à « Happy Fit » une subvention de 1.000 €
 - au Judo Club Aubagne – Ecole Mazzi 8^{ème} Dan, une subvention de 4.000 €
 - à la « La Boule des Marronniers » une subvention de 1.000 €
 - au « Pays d'Aubagne HandBall Agglomération » une subvention de 14.000 €.
 - au « Roller Hockey Club Aubagne » une subvention de 6.000 €,
 - au Rugby Club Aubagnais une subvention de 11.000 €,
 - à l'Association Sportive du Tennis Club Aubagnais une subvention de 6.200 €,
 - à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune une subvention de 7.250 €,
 - au « Vélo Club Aubagnais » une subvention de 3.000 € et
 - au V.T.T. du GARLABAN une subvention de 2.000 €
- et d'en conclure un nouveau avec :
- « Le Cercle d'Echecs » une subvention de 1.000 €.

Ce projet de délibération, proposé sur la base de la promotion du sport et du soutien aux clubs sportifs, a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-211220 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne-Carnoux Volley Ball, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports Aubagnais, Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération, Roller Hockey Aubagne, Rugby Club Aubagnais et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune.

Cette délibération propose de renouveler, au titre de l'année 2021, les Conventions de subventionnement conclues avec les huit associations sportives précitées et de leur verser à ce titre une subvention de fonctionnement respectivement de :

- 27.000 € à Aubagne-Carnoux Volley Ball,
- 146.500 € à Aubagne Football Club,
- 30.000 € à Aubagne Garlaban Basket,
- 28.000 € à l'Office Municipal des Sports Aubagnais,
- 39.000 € au Pays d'Aubagne Handball Agglomération,
- 20.000 € au Roller Hockey Aubagne,
- 78.000 € au Rugby Club Aubagnais,
- 33.000 € à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.).

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé, par cette délibération, de définir un emploi de Gestionnaire du Personnel et d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) au Premier Adjoint, créés au tableau des effectifs.

La délibération n° **13-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

14-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Tableau des postes budgétaires 2021.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2021.

La délibération n° **14-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Abstention de Mme MELIN (2).

15-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération a pour objet d'instaurer un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP, dans la fonction publique de l'Etat pour l'ensemble des agents concernés à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'en approuver les modalités.

La délibération n° **15-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Abstentions de M. GRANDJEAN (2) et Mme MELIN (2).

16-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Avenant au contrat groupe du C.D.G. 13 pour l'assurance des risques statutaires.

Après le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, cette délibération vise à conclure un Avenant permettant des ajustements.

La délibération n° **16-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

17-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Politique de soutien de l'apprentissage par l'accompagnement d'apprentis.

Dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la jeunesse, la Ville propose d'affirmer le recours à l'apprentissage à l'ensemble des directions au sein de la ville.

Ainsi, cette délibération a pour objet d'augmenter la capacité d'accueil des apprentis au sein des services de la Ville d'Aubagne dans la limite de 10 apprentis par an selon les besoins en emplois et compétences de notre collectivité.

La délibération n° 17-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2) et FARDOUX (2).

« ADMINISTRATION GENERALE »

18-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation des Avenants n° 3 aux conventions de gestion relative aux compétences « Z.A.E. », « Abris de voyageurs » et « Parcs et Aires de stationnement ».

Dans le cadre du transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence et conformément à la réglementation, cette délibération a pour objet la conclusion et la signature de trois Avenants aux conventions de gestion portant sur les domaines suivants :

1°/ « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

2°/ Abris de Voyageurs ;

3°/ Parcs et Aires de stationnement ;

décidant de la prolongation des conventions d'un an.

La délibération n° 18-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

19-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations d'aménagement des Zones d'Activités à Aubagne.

Dans le cadre des compétences transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2020 et conformément à la réglementation, cette délibération vise à approuver la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations d'aménagement des Zones d'Activités à Aubagne.

La délibération n° 19-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

.../...

M. Le Maire : Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, vous dire que ce débat sur le budget a duré 3 heures, c'était un vrai débat démocratique. Je remercie celles et ceux qui y ont participé, que ce soit dans l'Opposition ou dans la majorité.

Merci encore à vous tous. Je vous donne rendez-vous bien sûr l'an prochain.

Passez un bon bout d'an. Prenez soin des vôtres. Prenez soin de celles et de ceux qui vous sont chers. Ayons une pensée pour ceux qui sont les plus faibles et les plus fragiles. Et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonnes fêtes de Noël, bonnes fêtes de Nouvel An !

« A l'an que ven » comme on dit chez nous, ici, en Provence !

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 45.

